

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 5 décembre 2024
Séance du 12 décembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABEL Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Lucy TABEL (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

OBJET : Dénomination de rues

Dans le cadre de la loi 3DS du 21 février 2022, toutes les communes ont l'obligation de nommer toutes les rues de la ville, que ce soient des voies privées ou publiques dès lors qu'elles sont ouvertes à la circulation, même piétonnes, c'est-à-dire non fermées par un portail.

Cette obligation a pour objectif de concourir à un renforcement de la qualité des adresses et respecter la toponymie locale, elle permettra également une meilleure identification par les services de secours, les services publics et privés.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de procéder aux modifications et aux attributions des noms de voies conformément au document et à la cartographie joints en annexe.

A noter que ces modifications et attributions n'entreront en vigueur qu'à compter du 2nd trimestre 2025.

Voir document joint

Vote : Adopté à la majorité

POUR : Groupe Via Waziers : 21

Abstention du groupe Engagés pour Waziers : 3

Abstention du groupe Agir pour Waziers concernant le nom des impasses : 5

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Dénomination de voiries

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre de la loi 3DS de février 2022, toutes les communes de + de 2000 habitants ont l'obligation de nommer toutes les rues de la ville.

Que ce soit des voies privées ou publiques dès lors qu'elles sont ouvertes à la circulation, mêmes piétonnes.

L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) préconise que toutes les voies privées soient également nommées.

Il faut donner un nom de rue, pour que cette dernière soit facilement identifiable en cas de problème (intervention en urgence des services de secours).

En cas de défaut d'adressage c'est la commune qui est à 100% responsable.

Une rue à un début et une fin et il ne doit logiquement pas y avoir de ramifications.

Ce document est une évolution du document de travail de la commission urbanisme suite notamment à la dernière réunion du 25 novembre 2024. Le détail des parcelles et explications se trouvent à partir de la page 3. Par souci de lisibilité, les pages 1 et 2 en font la synthèse.

Synthèse des choix retenus en commission

Nommage des rues :

- Les quais de livraisons des 3 magasins ZAC du Bas Terroir :
 - ✓ Rue de la Préhistoire
 - ✓ Rue des Castors
 - ✓ Rue de la Tourbe

- L'ancienne voie des bus
 - ✓ Rue des Coquelicots

- Impasse dans la rue Pasteur
 - ✓ Impasse Marie-Louise

- Impasse dans la rue Paul Vaillant Couturier
 - ✓ Impasse de la quincaillerie

- Impasse dans la rue Lucien Moreau
 - ✓ Impasse Cuttica

- Impasse dans la rue Maurice Facon
 - ✓ Impasse du schiste rouge

- Impasses dans la rue Antoine Coët
 - ✓ Impasse Adèle
 - ✓ Impasse Alexandre
 - ✓ Impasse Andréa
 - ✓ Impasse Armand

- Impasse dans la rue Auguste Patin
 - ✓ Impasse du train de Loos
- Impasse dans la rue Michel Sanchez
 - ✓ Impasse Arthur
- Impasse dans la rue Francisco Ferrer
 - ✓ Impasse Léopoldine
- Impasse dans la rue Jules Ferry
 - ✓ Impasse Eugénie
- Rue Gustave Deloeil (qui va de l'angle de la rue Pasteur à l'avenue Guironnet)
 - ✓ Rue Simone Veil

Renommage des rues :

- Impasse Jean Jaurès
 - ✓ Rue Paulette Bassement
- Impasse du Bivouac
 - ✓ Du n°21 au n°107 = Rue du Barrou
 - ✓ Du n°131 au n°175 = rue de Pont Labbé
- Rue du Bivouac
 - ✓ Du n°20 au n°22 B = rue des Cafus
- Rue Auguste Patin
 - ✓ Du n°219 au n°253 = rue Roger Sede

Les changements ne peuvent pas intervenir avant fin février pour cause de recensement de la population

Etapes prévisionnelles du changement de dénomination :

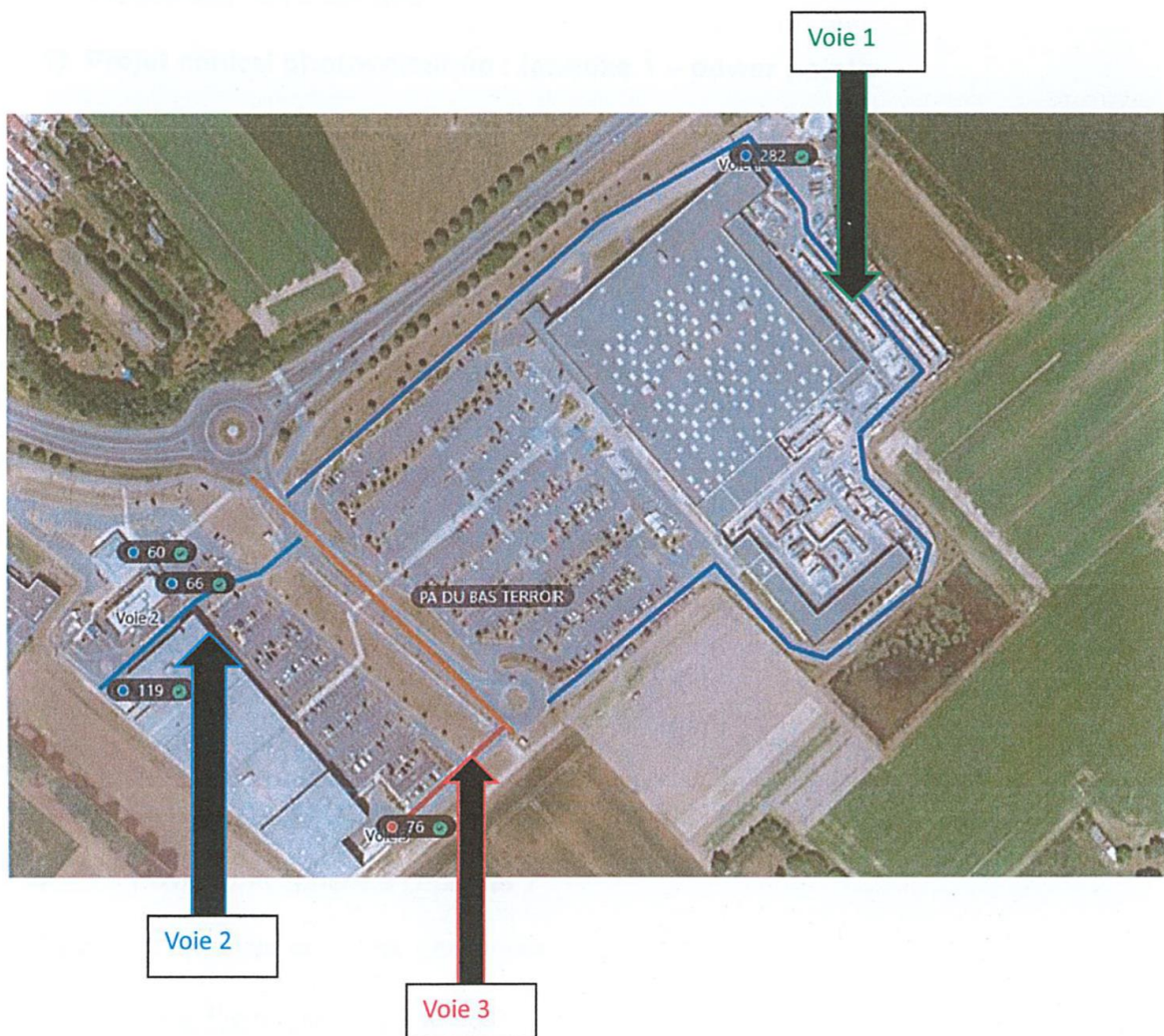
- **Janvier / février** : insertion et publication dans la base nationale des adresses
- **Mars** : délai d'un mois entre la publication et la prise en compte
- **Avril** : changement d'adresse des administrés auprès des services de l'état (GAZ, ELECTRICITE, VEOLIA, etc... démarches à faire via le site service public, donc mise en place en mairie de permanences pour aider les personnes qui ne possèdent pas internet ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique), modèle de courrier distribué aux administrés concernés pour prévenir les organismes privés (banque, opérateur de téléphonie mobile, employeur, ...) et distribution de certificat d'adressage.

Entre janvier et avril, campagne d'information et de communication (réunions ciblées par quartier, publication sur le Waz'Info et sur les différents supports de communication numérique).

VOIES PUBLIQUES

ZAC DU BAS TERROIR – Avenue du Commerce et de l'Artisanat

Afin de faciliter les livraisons des magasins, il est nécessaire de dénommer ces 3 voies qui desservent les quais des magasins.



- Rue de la préhistoire (voie 1)
- Rue des Castors (voie 2)
- Rue de la Tourbe (voie 3)

En lien avec les découvertes remarquables de la période Eémien

Dénomination de « la voie des bus » :



Rue des Coquelicots

/!\ mettre un numéro (en métrique) au niveau de l'accès des pompiers du béguinage sinon le nom de la voie n'apparaîtra pas sur le plan même si on lui donne un nom.

VOIES PRIVÉES

Rue Pasteur :

Ancienne appellation

Rue du Faubourg (de la place Bordeu à la place Moché)

Rue du calvaire (de la place Bordeu au rond-point Mandela)

La dénomination rue Pasteur pour les 2 voies réunies, date de 1908 lors de la refonte du Cadastre.

On rend ici hommage au très célèbre chimiste et biologiste français disparu en 1895.



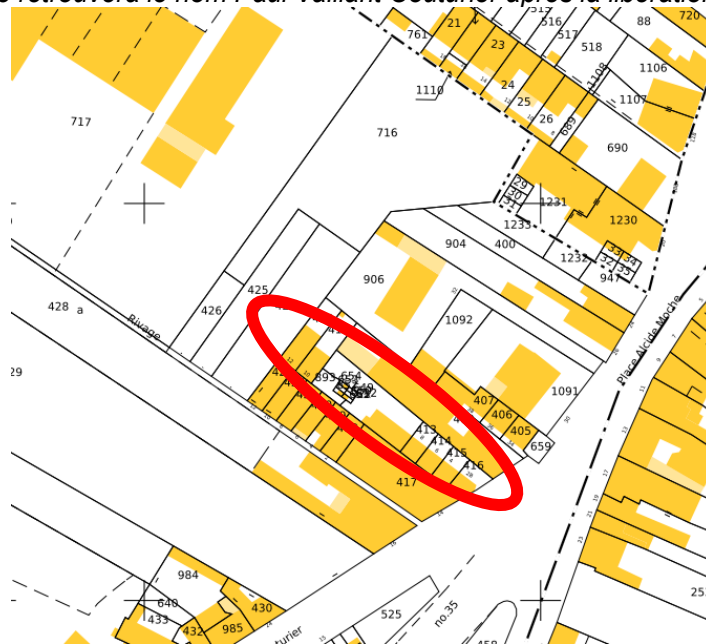
Impasse Marie-Louise (fille de Louis Pasteur)





Rue Paul Vaillant Couturier :

Dénommée en 1938, Paul Vaillant Couturier (1892-1937) est un député de la Seine, rédacteur en chef du journal « l'Haumanité », figure marquante du Parti Communiste Français entre les 2 guerres. En 1940, sous l'Occupation, la rue reprend son ancien nom (rue de Douai), les communistes n'ayant plus droit de cité. Elle retrouvera le nom Paul Vaillant Couturier après la libération le 6 novembre 1944.



Impasse de la quincaillerie

(La maison à gauche du Gallia a longtemps été une quincaillerie)





Rue Lucien Moreau :

Appellation ancienne :

Rue de Gayant

Rue Marceau (partie)

Rue de Sin le Noble (partie)

En novembre 1944, la délégation spéciale qui remplace provisoirement le conseil municipal, décide de lui donner sur toute sa longueur le nom de Lucien Moreau, résistant patriote wazierois (né en 1904) fusillé par les Allemands à la citadelle de Lille le 26 septembre 1941.



Impasse Cuttica (ancien photographe de Waziers)



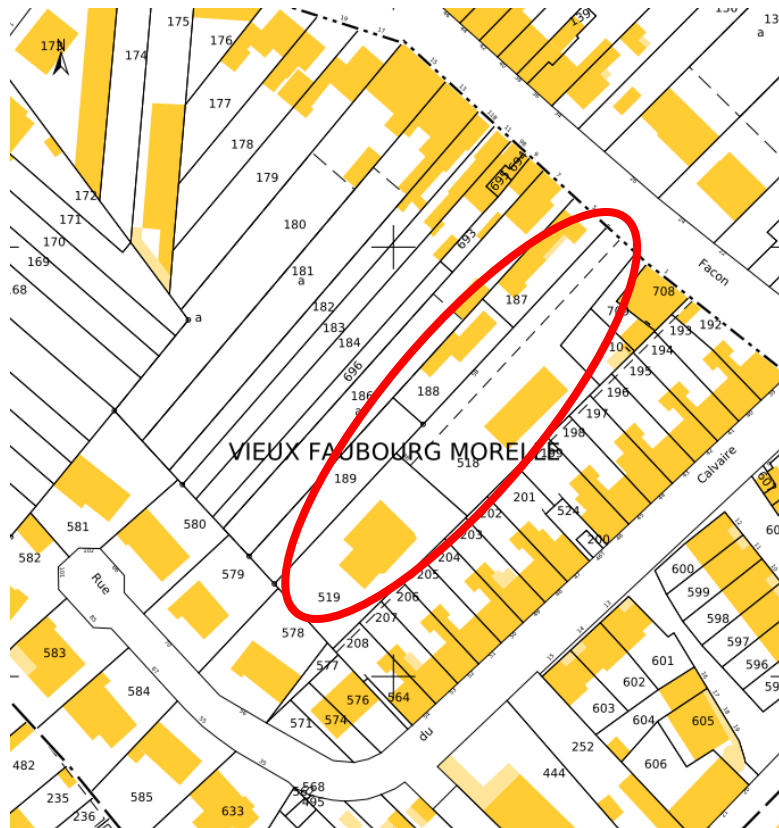
Rue Maurice Facon :

Appellation ancienne :

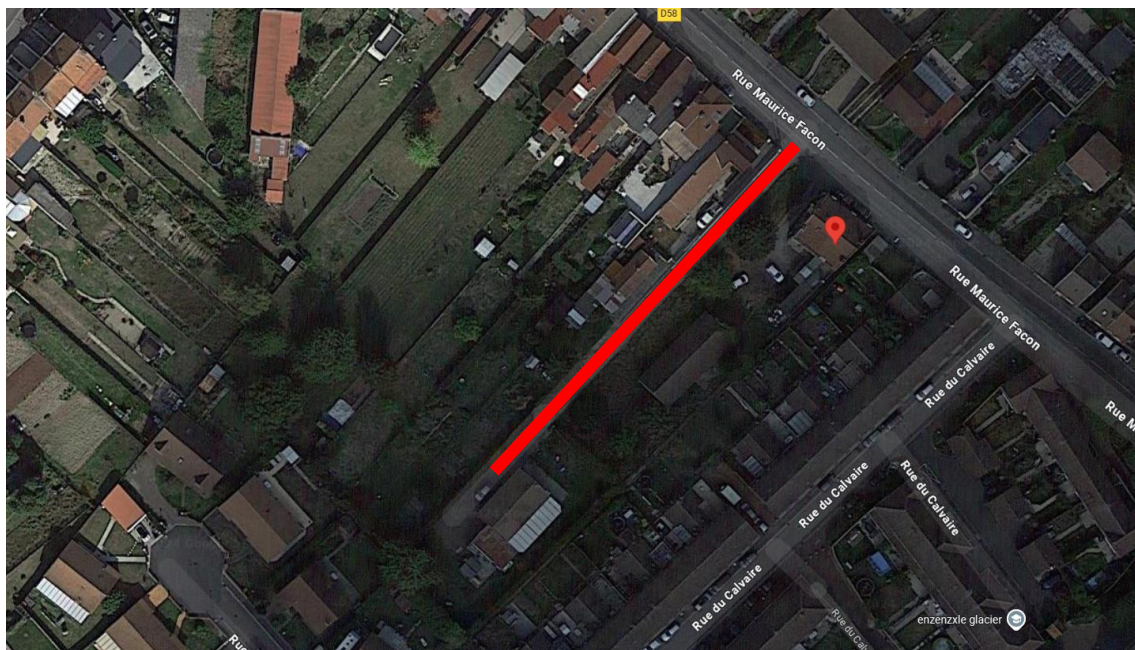
Rue du Fort

Rue de Lille

A la libération, la municipalité donne à cette voie son nom actuel « rue Maurice Facon », instituteur né en 1920, rendant ainsi hommage à ce Wazierois, martyr de la Résistance, tombé sous les balles de l'ennemi le 8 février 1944 à Saint-Quentin.



Impasse du schiste rouge





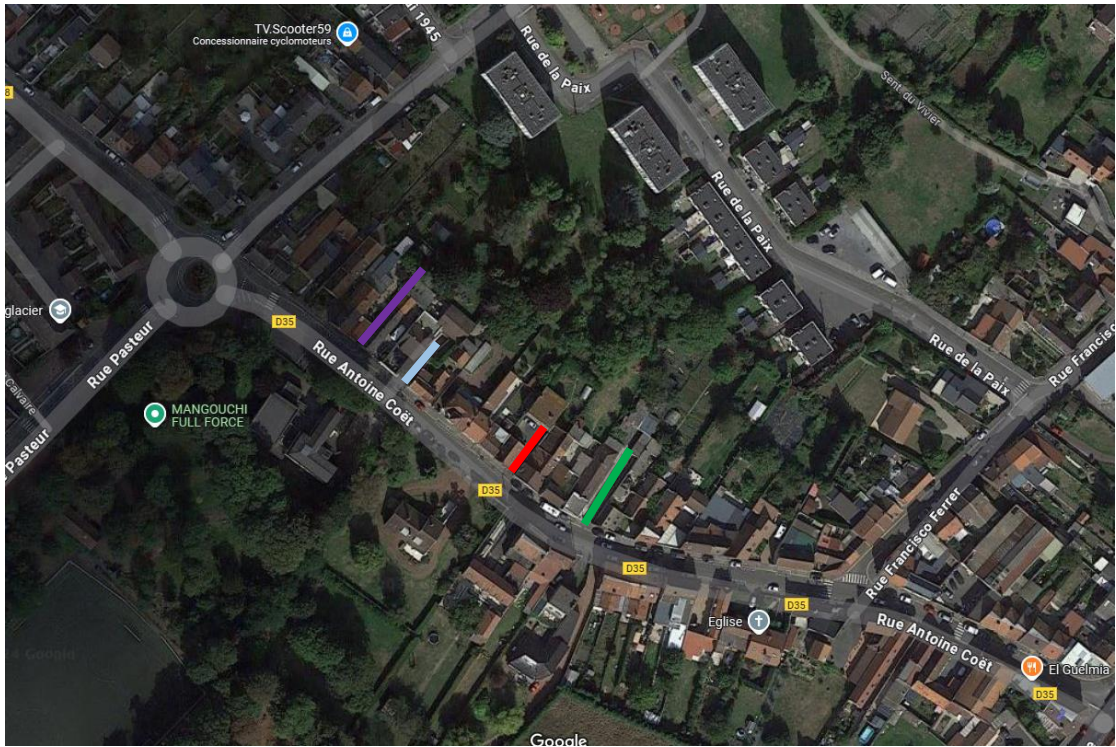
Rue Antoine Coët :

Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, elle a comme appellation « rue de Jérusalem ». En 1908, lors de la grande révision cadastrale, on donne à la rue le nom de « Sadi Carnot », en hommage au Président de la République assassiné en 1894.

A la libération, la Municipalité dirigé par Georges Larue, la rebaptise « rue Antoine Coët », en mémoire du résistant patriote, conseiller municipal de Waziers, fusillé par les Allemands au Fort du Vert-Galant le 14 avril 1942.



- (1) Impasse Adèle (épouse d'Antoine Coët)
 - (2) Impasse Alexandre
 - (3) Impasse Andréa
 - (4) Impasse Armand
- (enfants d'Antoine Coët)



(1)



(2)



(3)



(4)



Rue Auguste Patin :

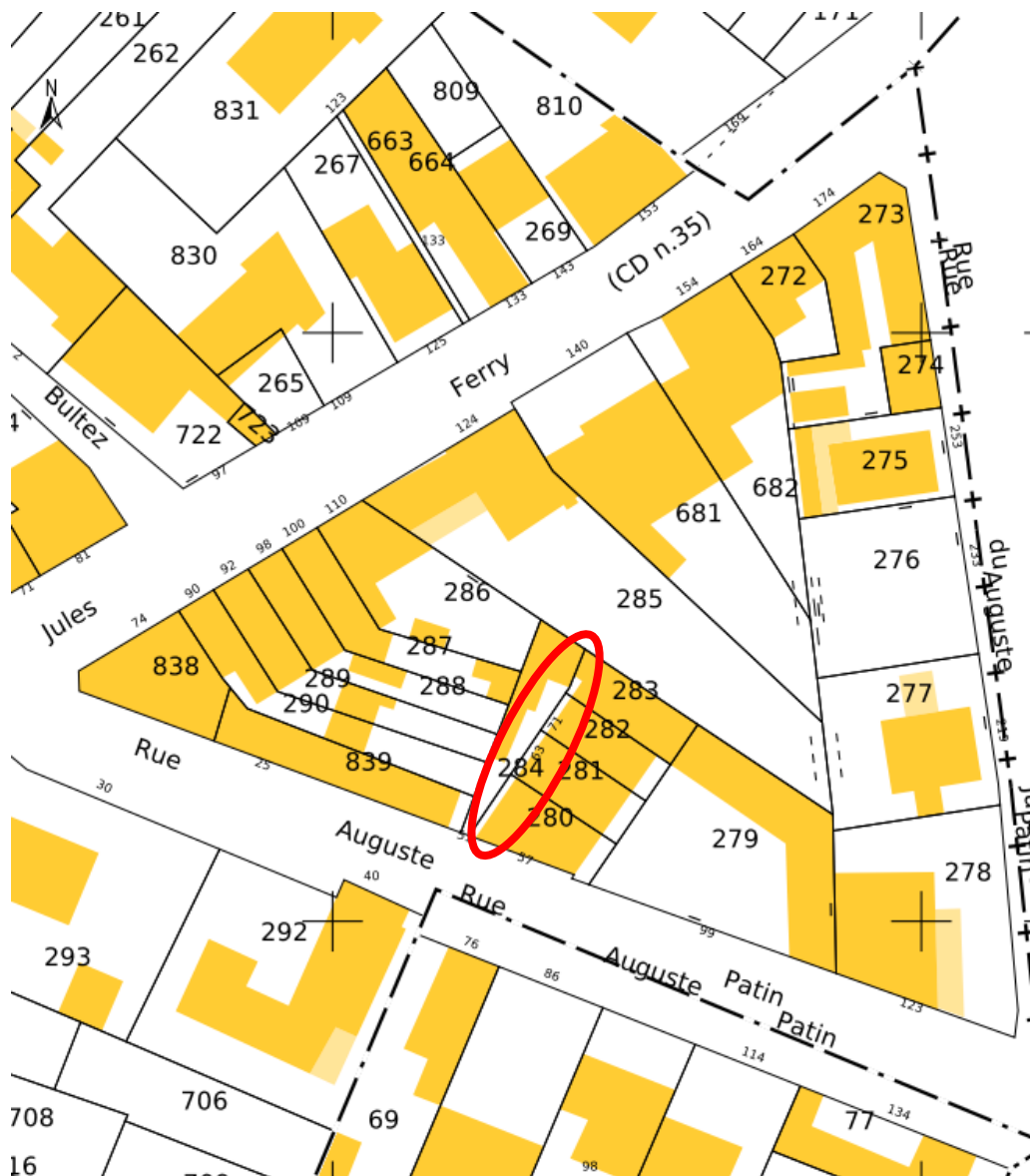
Appellation ancienne :

Rue du Bois des Retz

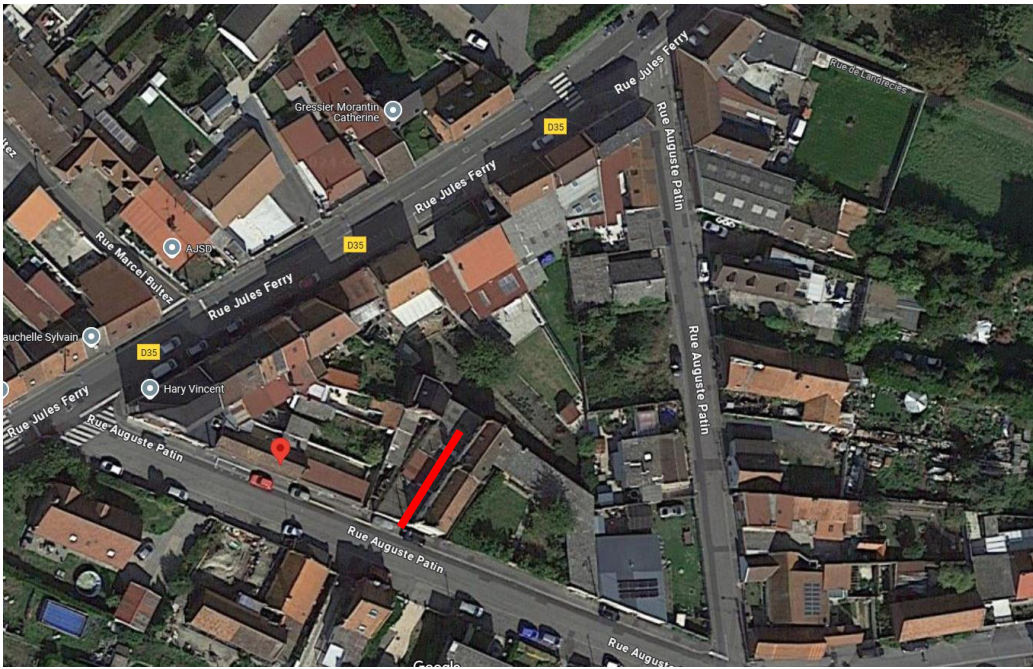
Chemin – rue des Vaches

Rue du Jardinage

En 1947, le conseil municipal donne à la rue, dans son ensemble, le nom de « Auguste Patin », en hommage à ce résistant wazierois (ouvrier mineur, né en 1913) mort en déportation près de Dachau en avril 1945.



Impasse du train de Loos



Rue Michel Sanchez :

Appellation ancienne :

Rue du Marais de Sin

Rue du Marais

En 1947, la municipalité rebaptise l'ensemble « rue Michel Sanchez » en hommage au jeune résistant wazierois, né en 1920, fusillé par les Allemands le 21 juin 1944.



Impasse Arthur (fils de Michel Sanchez)





Rue Francisco Ferrer :

Appellation ancienne :

Rue Dhainaut, ruelle d'Hainaut, en 1825 l'apostrophe a disparu

Rue André Maginot

En mars 1908, lors de la dénomination officielle des rues de Waziers, nécessaire à la mise à jour du cadastre, le sous-préfet refusa dans la liste proposée par la municipalité le nom « Dhainaut », estimant que la maire ne pouvait pas fournir de renseignements précis sur la personnalité de ce Dhainaut, inconnu au bataillon et pour cause ! (d'Hainaut)

Le 11 novembre 1910, le conseil municipal décide de donner le nom de « Francisco Ferrer » (révolutionnaire espagnol). En avril 1940, la délégation spéciale qui remplace le conseil municipal en application des directives de Vichy débaptise la rue. Elle estime en effet que la désignation de Ferrer pour une rue de Waziers, ne répond pas aux sentiments de la population. Elle lui donne en remplacement le nom de « André Maginot » afin de rappeler le nom de celui qui sut garantir la France de toute invasion ennemie. A la libération le rue reprendra son appellation initiale.



Impasse Léopoldine (épouse de Francisco Ferrer)



Rue Jules Ferry :

Appellation ancienne :

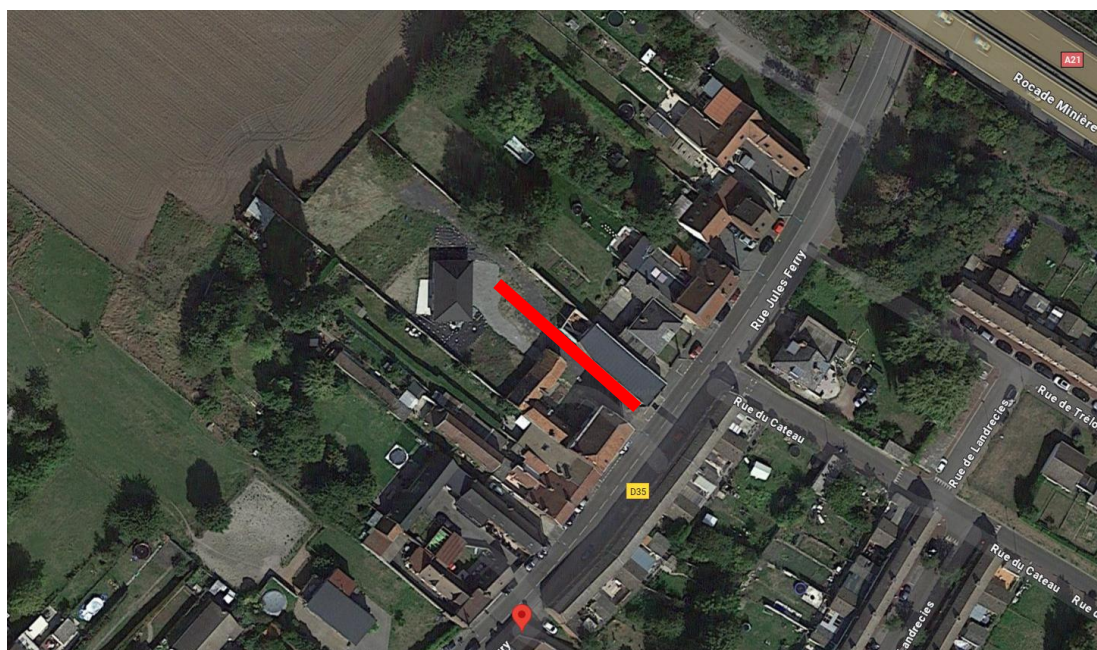
Rue de Lallaing

Rue du Maraïchon

L'appellation date de 1908, lors de la révision cadastrale, du nom du célèbre homme politique français (1832-1893) qui fut ministre de l'instruction publique.



Impasse Eugénie (épouse de Jules Ferry)



INCOHÉRENCES DES VOIRIES

DOUBLONS

La poste préconise également d'éviter les doublons de noms de voiries, comme par exemple place et impasse, rue et avenue, ... qui portent le même nom.

A Waziers, sont concernées par cette mesure,

- La place Jean Jaurès et l'impasse Jean Jaurès
- La rue du Bivouac et l'impasse du Bivouac

Impasse Jean Jaurès :

A l'origine, chemin particulier qui rejoignait « le sentier des Près ». Ce sentier conduisait à Sin Le Noble par le Haut-Terroir.

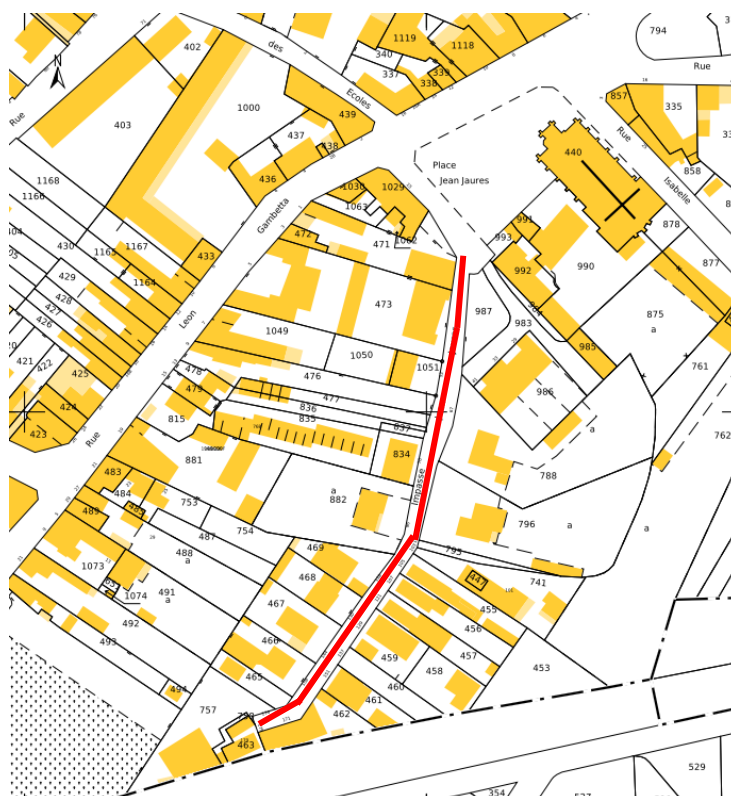
Constituant l'amorce de la Place Jean Jaurès, c'est aujourd'hui une voie en impasse.

Place Jean Jaurès :

C'est depuis toujours la place du village, même si l'église n'était pas, avant 1875 au même emplacement qu'aujourd'hui (elle était au vieux cimetière).

Déjà sur un plan de 1685, il est indiqué « Place de Waziers ». A l'époque, la place marque l'entrée de l'importante ferme de Sainte-Croix (qui deviendra ensuite la patronage).

Le 9 juillet 1919, Maurice Guironnet proposa au conseil municipal de donner à cette place le nom de « Jean Jaurès », en hommage au célèbre tribun assassiné le 31 juillet 1914 à la veille de la 1^{ère} guerre mondiale.



Rue Paulette Bassement* (ancienne Résistante Wazieroise)

**Paulette Micheline Blanche Bassement est née le 13 juillet 1922 à Waziers, elle s'est mariée le 26.09.1942 en 1^{ère} noce à Michel Sanchez, fusillé en juin 1944. Elle a épousé le 29.12.1945 en 2^{nde} noce Victor Duez. Elle est décédée à Dechy le 13 septembre 2014.*

Impasse du Bivouac :

Cette voie, créée par les Houillères, n'est plus en impasse comme son appellation le laisse supposer puisqu'elle relie la rue du Bivouac à la rue de Morlaix.

Elle est intégrée dans le domaine public communal en 2003 avec l'ensemble des voies de la cité Notre Dame.

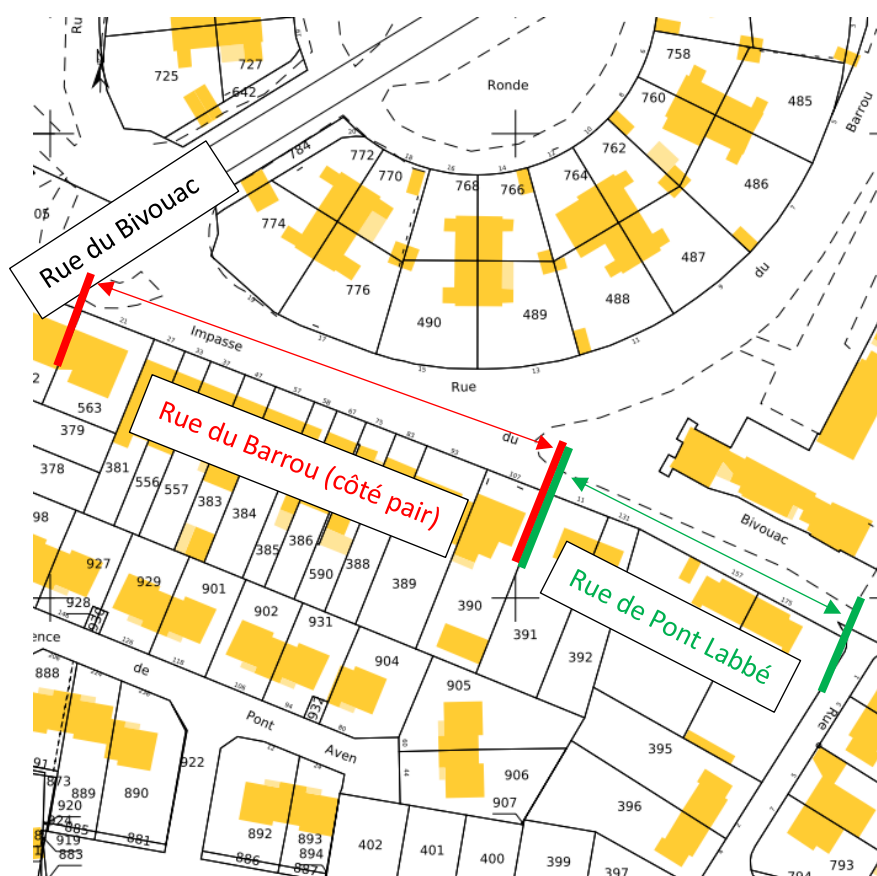
Rue du Bivouac :

Ancienne appellation :

Chemin du Bivouac

Ce chemin prit réellement le statut de rue en 1912, date de la construction de la 1^{ère} tranche de la cité Notre Dame.

L'origine de ce lieudit remonte à l'époque de Louis XIV, lorsque les troupes françaises ou alliées campaient devant les fortifications de la ville entre les portes Notre Dame et Morel.



Renommer l'impasse du Bivouac par la rue du Barrou, du n° 21 au 107, /!\ Changement de numérotation également, passage de numéros impairs en numéros pairs.

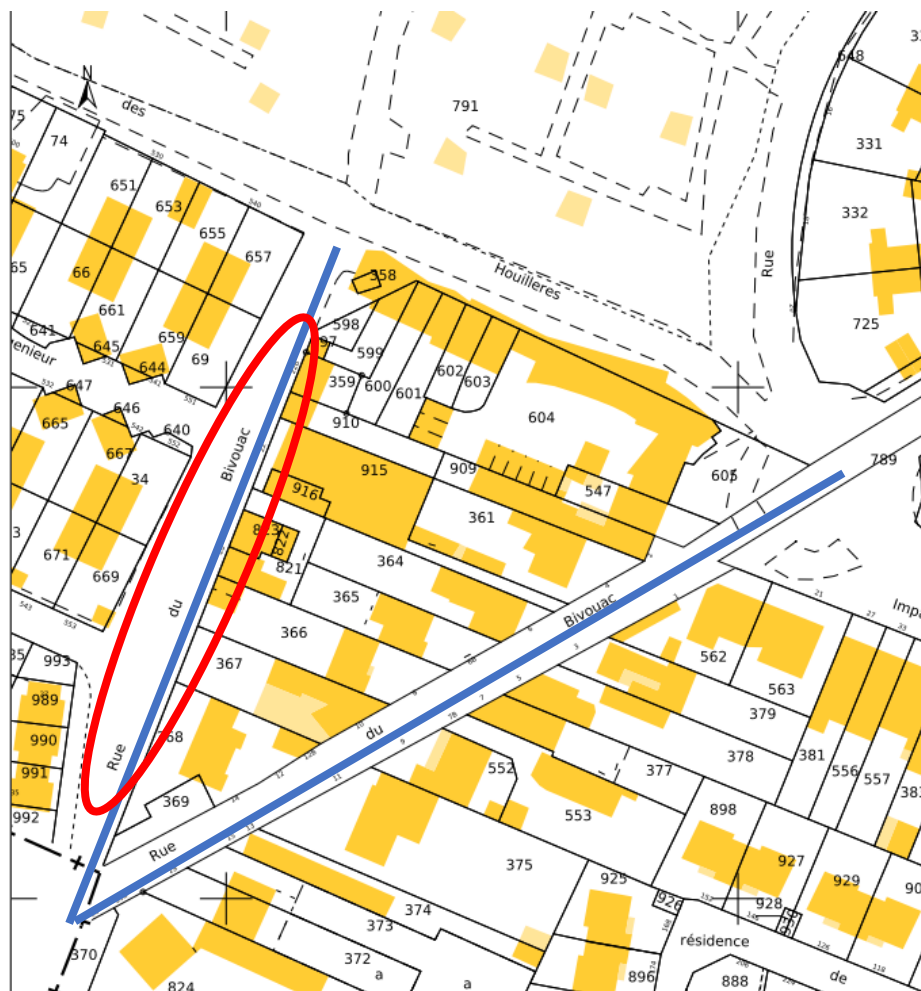
Et ensuite renuméroter et renommer le reste de l'impasse, du n°131 au 175, par la rue de Pont Labbé

CONFIGURATION EN « V »

De même, il est recommandé d'éviter les configurations en « V », comme c'est le cas pour :

- la rue du Bivouac
- la rue Auguste Patin

Rue du Bivouac :

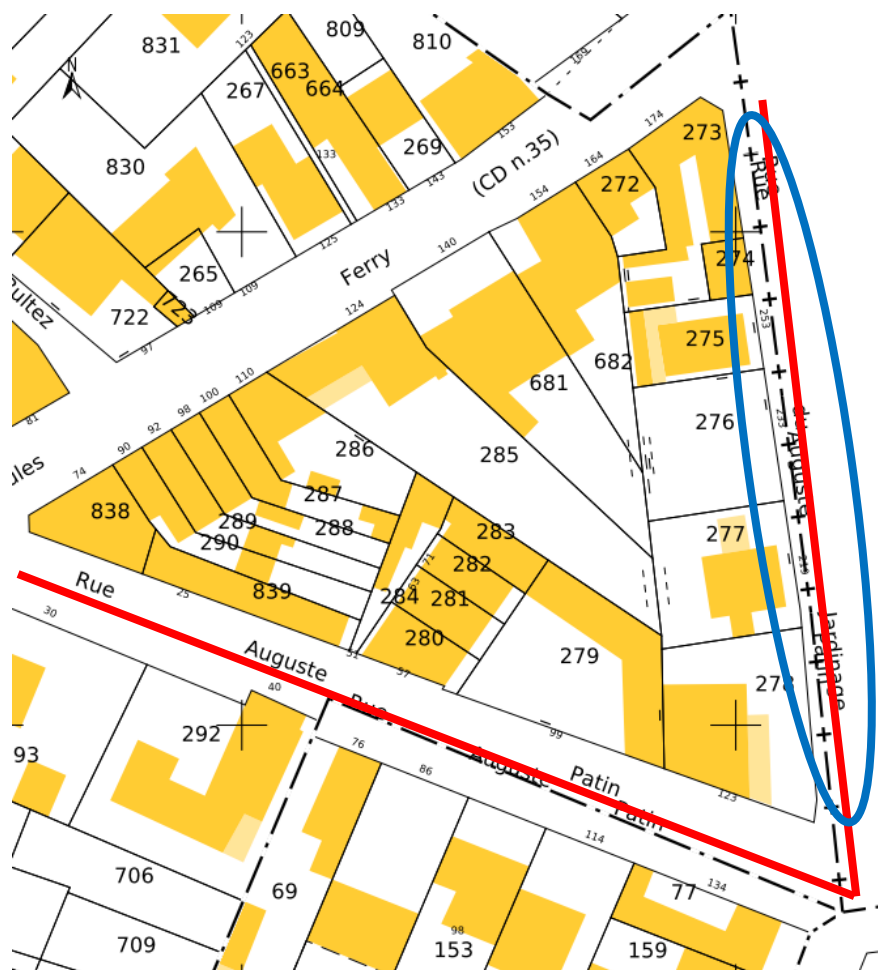


Rue des Cafus*

En profiter également pour passer la rue en métrique (problème de numérotation)

**Cafus : Les femmes descendaient au fond aux débuts de la mine. Après l'interdiction législative du fond pour les femmes, elles sont occupées au jour pour divers travaux dont celui de trieuses. On les appelait cafus ou mahus (Mines de Liévin). Elles doivent ce nom à l'étoffe qui entoure leur coiffe. Cette étoffe est destinée à protéger des poussières et à maintenir la coiffure.*

Rue Auguste Patin :



Rue Roger Sede*

**Roger Sede : né le 05 juin 1924 à WAZIERS, déporté à Neuengamme le 17 octobre 1944 et libéré le 29 avril 1945 à Sandbostel. Il est décédé le 14 octobre 1976 à Sin Le Noble.*

NB : La rue en face, s'appelle rue du Jardinage, côté Douai.

Rue Gustave Deloeil :

Après-guerre, la Municipalité donne à l'ensemble de la voie le nom de « Gustave Deloeil », résistant wazierois, conseiller municipal né en 1898, mort en déportation à Kochendorf (Allemagne) le 14.03.1945.



Rue Simone Veil*

Sur cette portion de rue, on avait souvent le doute entre être encore dans la rue Gustave Deloeil ou être déjà dans l'avenue Guironnet.

** Simone Veil née Simone Jacob le 13 juillet 1927 à Nice et morte le 30 juin 2017 à Paris, est une magistrate et une femme d'État française.*

Elle est déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans, durant la Shoah, où elle perd son père, son frère et sa mère.

Rescapée avec ses sœurs Madeleine et Denise, elles aussi déportées, Simone Jacob épouse Antoine Veil en 1946.

Après des études de droit et de science politique, elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire.

En 1974, elle est nommée ministre de la Santé par le président Valéry Giscard d'Estaing, qui la charge de faire adopter la loi dépénalisant le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), loi qui sera ensuite couramment désignée comme la « loi Veil ».

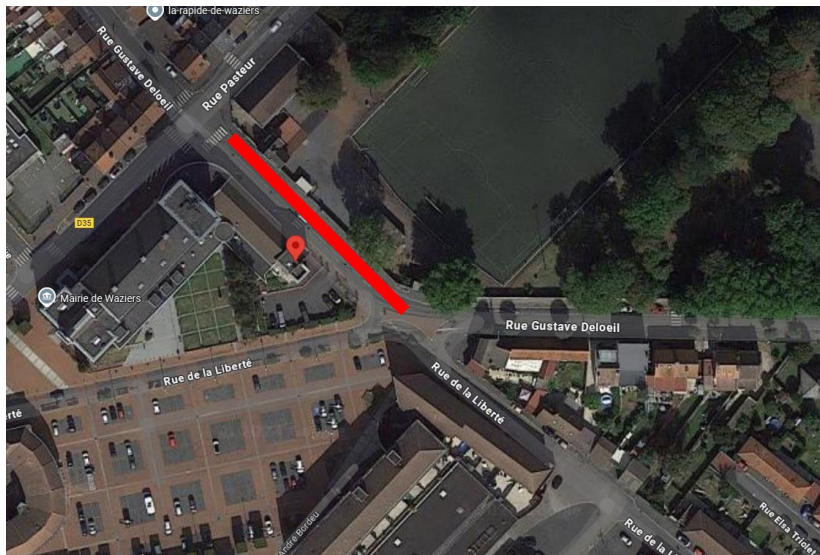
Elle apparaît dès lors comme une icône de la lutte contre la discrimination des femmes en France.

Elle est la première présidente du Parlement européen — et la première personne élue à ce poste au suffrage universel —, une fonction qu'elle occupe de 1979 à 1982.

De 1993 à 1995, elle est ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville au sein du gouvernement Édouard Balladur.

Elle siège au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007, avant d'être élue à l'Académie française en 2008.

Sur décision du président Emmanuel Macron, Simone Veil fait son entrée au Panthéon avec son époux le 1^{er} juillet 2018.



Pour info, changement de numérotation de la cité Béhague (passage en métrique) :

Ancienne appellation : coron de la ferme Béhague.

La cité a été construite en 1907, en même temps que la cité Gayant située dans son prolongement.

La compagnie Minière avait pour habitude de donner à ses cités le nom du propriétaire des terrains sur lesquels elle construisait.

Nous sommes en l'occurrence sur les terres formant l'exploitation de la ferme Béhague. Cette importante ferme située à l'angle de la rue Lucien Moreau, était la demeure de Hyacinthe Béhague, riche cultivateur fabricant d'huile né en 1823 qui fut maire de Waziers de 1870 à 1882.

Suite au dépôt du PC et de la demande du pétitionnaire d'un certificat de numérotage pour les nouveaux logements, on s'est rendu compte que la numérotation de la Cité Béhague n'était pas correcte.

En effet, les logements sont numérotés à la suite de 1 à 10, sans distinction du côté pair et du côté impair.

Il faut donc renuméroter en ne mettant que des numéros pairs et en profitant par la même occasion de la passer en métrique.



Nouvelle numérotation :

- 84 cité Béhague (ancien n°1)
- 90 cité Béhague (ancien n°2)
- 96 cité Béhague (ancien n°3)
- 102 cité Béhague (ancien n°4)
- 108 cité Béhague (ancien n°5)
- 114 cité Béhague (ancien n°6)

- 130 cité Béhague (ancien n°7)
- 136 cité Béhague (ancien n°8)
- 142 cité Béhague (ancien n°9)
- 148 cité Béhague (ancien n°10)



Pour une meilleure compréhension des administrés, il faut faire une bonne communication sur le sujet, expliquer pourquoi ces changements, que c'est une obligation.

Il faudra aussi prévoir des réunions avec les personnes impactées.

Et mettre en place des permanences pour aider les personnes n'ayant pas accès à internet à effectuer les changements auprès des organismes (EDF, Veolia, ...).